VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Lisbon Evans ou Evans ou Moses Evans et épouse.

No 99 997—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet.

MERCREDI, LE 15 MAI 1912,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne il sera vendu en vente publique, en vertu d'un ordre de l'Hon F. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, daté du 12 avril 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée

Un certain lot de terrain dans le carré No 1, Tunnabora, Cinquième District de la Nouvelle Orléans compris entre le chemin public et les rues Homer, Odéon et Orléans, désigné par le No 18 et mesure 23 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Homer sur 115 pieds en profondeur entre lignes parallèles

Conditions—Au comptant 10 pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente devant A. J. Cahill, notaire, aux frais de l'acquéreur.

14 avril—14 21 28—mai 5 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Superbe Maison Neuve de Club et Bateau à Moteur du Chef Monteur connu comme "Idle Hour Club"

VENTE DE RECEVEUR.

In Re Rush Contracting Co.

No 99,296—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteurs. — Bureau, 134 rue Carondelet.

MARDI, 23 AVRIL 1912,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu en vente publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Porter Parker, juge de la ci-devante Cour, Division D daté du 19 mars 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite à savoir:

1. Les bâtisses et bontenue connues comme le "Idle Hour Club", situé sur un certain terrain levé à bail sur le côté du lac Borgne du Louisville & Nashville R.R., voie sur le côté bord de la Passe ou Bayou Chef Menteur, l'acquéreur devant assumer la partie non échu du dit bail lequel expire le 1er octobre 1916, au taux de $50 par an.

2. Une chaloupe à moteur.

Conditions—Comptant

H. W. Robinson, H. M. Ainsley, avocats.

12 av—12 14 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE

LE COTTAGE EN BRIQUES

1037 BOURBON,

Entre les rues Ursulines et St Philippe.

Succession de Mme Vve Auguste Poirier.

No 93,772—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

MARDI, 7 MAI 1912

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, daté du 4 avril 1912, dans l'affaire sus intitulée, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Bourbon Ursulines, St-Philippe et Dauphine, ledit lot commence à une distance de 30 pieds 3 pouces du coin des rues Bourbon et Ursulines et mesure en mesure américaine 33 pieds, 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 76 pieds 2 lignes sur la ligne de côté vers la rue St-Philippe, une première profondeur de 66 pieds, 1 pouce 4 lignes sur la ligne de côté vers la rue Ursulines, de la une seconde profondeur de 6 pieds 10 pouces à la ligne du fond laquelle a une première largeur de 6 pieds 4 pouces et 9 lignes, de là sur une ligne oblique courant vers la rue St-Philippe 12 pieds 3 pouces 4 lignes, de là sur une ligne droite 1 pieds 6 pouces 4 lignes; les améliorations sont désignées par le numéro 1037 rue Bourbon et comprennant une bâtisse en briques à un étage, avec deux étages sur la 14 lisse du fond, contenant environ 9 chambres.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le solde s'il y en a en un crédit d'un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la partie de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets à ordre de l'acheteur à son propre ordre et endossés par lui, portant 8 pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec pacte de non aliénando et toutes les clauses de sécurité usuelles avec 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. La propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police transférée au porteur des notes. L'acquéreur devant payer en plus en sus du montant de son enchère, les taxes sur ladite propriété dues et exigibles en 1912 10 pour cent au moment de l'adjudication

Acte de vente devant Jos Leonhardt, notaire aux frais de l'acquéreur

6 avril—6 7 14 21 28—mai 5 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

In Re Rush Contracting Company

No 99,296—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur, Bureau No 134 rue Carondelet — MARDI, le 23 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker juge de la ci-devant dite Cour, Division D daté du 19 mars 1912, dans l'affaire sus intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir—

1 Un certain morceau ou parcelle de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet No 293 borné par les rues St Andrew, Saratoga, Joséphine et Sud Rempart, désigné par la lettre C, sur un croquis d'arpentage établi par Dabney et Wadill, ingénieurs civils, daté du 19 septembre 1903 annexé à un acte passé devant J M Quintero notaire, le 5 juillet 1904 ledit terrain mesurant 39 pieds 3 pouces et 1 ligne de face à la rue St Andrew sur 39 pieds 3 pouces et 5 lignes en largeur à l'arrière et une profondeur de 121 pieds 3 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot B vers la rue Sud Rempart et 119 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du lot D, vers la rue Saratoga. Les bâtisses et améliorations comprennent une résidence double à deux étages, contenant de chaque côté 8 chambres, bains, etc., avec connexion d'eau et d'égouts, portant les numéros 2016-2018 de la rue St Andrew.

2. Un certain morceau ou parcelle de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet No 297, borné par les rues Dryades, Septième Baronne et Huitième, désigné par la lettre M sur un croquis d'arpentage établi par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 7 juin 1907, annexé à un acte passé devant J. M. Quintero, notaire, le 5 juillet 1907. Ladite portion de terrain commence à une distance de 80 pieds 2 pouces mesurés sur la rue Dryades à partir du coin des rues Dryades et Septième et mesure 29 pieds 8 pouces de face à la rue Dryades, à la même largeur en arrière et une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Les bâtisses et améliorations comprennent un cottage double en bois contenant de chaque côté quatre chambres, etc., et désignés par les Nos 2918-2920 de la rue Dryades.

3. Un certain morceau ou parcelle de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Baronne, Joséphine, Dryades et l'avenue Jackson, Ilet No 269, désigné par la lettre C, laquelle dite parcelle de terrain commence à une distance sur la rue Baronne de 131 pieds 6 pouces de l'encoignure de la rue Baronne et de l'avenue Jackson, et mesurant 64 pieds 3 pouces de face à la rue Baronne sur une largeur arrière de 63 pieds 3 pouces sur une profondeur de 139 pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne du lot B vers l'avenue Jackson et une profondeur de 142 pieds 6 pouces sur l'autre ligne de côté vers la rue Joséphine. Les bâtisses et améliorations comprennent une résidence moderne en bois, à deux étages, avec une écurie à deux étages à l'arrière du terrain. La maison contient hall, salons, salle à manger, chambre de déjeuner, office, chambre de décharge, cuisine, buanderie, 6 chambres à coucher, chambre à bain; l'écurie contient remise à voitures, 2 stalles et deux appartements. La maison a une connexion d'eau et à égouts, et désigné par les numéros 2121 rue Baronne. Toutes les propriétés ci-dessus sont vendues sujettes aux locations et aux baux s'il y en existe.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le solde s'il y en a, en un crédit d'un ou un et deux ans, à l'option de l'acquéreur. La partie de crédit devra être attestée par des billets à ordre de l'acheteur, à son propre ordre, et endossés par lui, portant 8 pour cent d'intérêt annuel depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale, avec privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue, avec pacte de non-aliénando et toutes les clauses de sécurité usuelles, 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des notes. L'acquéreur devra payer en sus et en plus du montant de son enchère, toutes les taxes dues et exigibles sur ladite propriété pour l'année 1912 et faire un dépôt de 10 pour cent de son enchère avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Actes de vente devant James Simeon, notaire, aux frais des acheteurs.

H. W. Robinson et H. M. Ansley, avocats pour le recevant.

23 mars—23 31—avril 7 14 21 28

VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE Mme LIZZIE EASTIN

No 75,645—Cour Civile de District — Division E.

Cottage Simple Elevé,

1719 rue Delachaise, entre Carondelet et Baronne.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur —MARDI, le 14 mai 1912 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu en cour ouverte le 10 avril 1912 par l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et amélioration qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré désigné par le numéro municipal 427, borné par la rue Delachaise et l'avenue Louisiana, les rues Carondelet et Baronne, ledit lot désigné par le No 18 sur un croquis fait par Edgar Pilié architecte, daté le 22 mai 1882 et annexé à un acte de vente passé devant James Fahey, ancien notaire le 25 mai 1882. Ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Delachaise sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, ledit lot doit être pris à une distance de cent vingt pieds du coin de la rue Carondelet. Les améliorations sont connues par le numéro municipal 1719 rue Delachaise et consistent en un cottage simple très élevé avec soubassement, contenant galerie, vestibule, 6 chambres, bain, etc.

Conditions—Comptant. Acte de vente par devant Moyer S. Dreifus, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd. Encanteurs.

12 avril—12 14 21 28—mai 5 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Sophie Imwolde et als vs Louise Imwolde E. Ducker, et als.

No 100,119—Cour Civile de District Division A

AU PLUS HAUT ENCHERISSEUR.

Magasin de Commerce et Maison d'Habitation de Choix,

3151 Dauphine, entre Clouet Louisa.

Joli Cottage Double,

3147-49 rue Dauphine, entre Clouet et Louisa.

A l'Encan, MARDI, le 14 Mai 1912, à Midi

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL LTD — Léonard L. Stern, encanteur — MARDI, le 14 mai 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 1er avril 1912 et le jugement signé en Cour ouverte le 9 avril 1912, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Louisa et Clouet désigné comme lot No 6 sur un plan de Louis Surgi, daté du 29 novembre 1838 et déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire, et mesurant en mesure américaine trente pieds de face à la rue Dauphine sur 120 pieds en profondeur Acquis par D. Imwolde, le 12 mars 1887 rôle 126, folio 583. Les améliorations sont connues par le No Municipal 3151 rue Dauphine et consistent d'une résidence et magasin à deux étages contenant un grand magasin avec bureau, larges vestibules, 8 chambres, bain etc.

Conditions—Une moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, le solde s'il y en a en un ou un et deux ans, devant être représenté par billet à ordre ou billets à ordre de l'acquéreur, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue et devant porter intérêt au taux de sept pour cent par an de l'adjudication jusqu'au paiement. Les loyers appartenant aux vendeurs jusqu'à date du passage de l'acte de vente pardevant Arthur A. Moreno, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1912 en plus et en sus du prix de l'adjudication. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd. Encanteurs.

Edgar M. Cahn, Oscar Schreiber, A. A. Moreno avocats.

1 avril—11 14 21 28—mai 5 12 14

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Mary Sick.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 98,199—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William W. Weiss ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—A. Guilbault, avocat.

18 avril—18 22 27

Succession de Charles McDowell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 100,201—Division E.—Attendu qu'Eugénie Roach, veuve de Charles McDowell, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles McDowell, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—H. H. Price, avocat.

13 av—13 18 22

Successions de Mme Elizabeth Flynn, (née Maloney), veuve de Hugh Flynn, et Hugh Flynn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — Nos 99 675 et 99,451 consolidés — Division A. — Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir), pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary McDonald (née Maloney), veuve de N. D. McDonald, exécutrice de ces successions ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — R. N. Whittemore, avocat 10avril—10 15 20

Succession de Thomas F. Scullin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 99,026 — Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William E Kelly, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Jos F. Walton, avocat. 12 avril—12 16 21

VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Caroline Myers, veuve de Peter Meid. Succession de Peter Meid, No 99 897 No 96 327 (consolidées)—Cour Civile de District, Division C

Propriétés Améliorées et Non-Améliorées à Alger

Deux Cottages Doubles 323-25 et 327-29 rue Bouny, entre l'avenue Pelican et la rue Delaronde

Cottage Double 430-32 rue Powder, entre la rue Alix et l'avenue Pelican

Cottage Double, 422-24 rue Powder, entre la rue Alix et l'avenue Pelican.

Terrain de Choix avenue Whitney, coin de l'avenue Pelican, Ilet Patterson et LeBeuf mesurant 49'3" 6" x120

Cottage Double avenue Pelican entre Whitney et la rue LeBeuf

Deux Terrains de choix avenue Whitney, entre l'avenue Pelican et la rue Patterson, Ilet LeBeuf.

Aussi

Deux Cottages Doubles connus comme Nos 226-28 et 230-32 rue Delaronde, entre les rues Seguin et Bouny

[Les améliorations seulement seront vendues]

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd.—Leonard L. Stern, encanteur il sera vendu à l'enchère publique MARDI, le 14 mai 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 4 avril 1912 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre, ainsi que tous les droits, voies, privilèges, etc., y appartenant situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Bouny, Delaronde, Powder, l'avenue Pélican et le fleuve Mississippi, lequel est connu comme l'Ilet No 3 et laquelle dite portion de terre consistant des parties des lots Nos (11) et (12) audit Ilet, et ayant une façade de soixante-trois pieds onze pouces à la rue Bouny et une profondeur sur la ligne du côté le plus près de l'avenue Pélican de cent quatre pieds sept pouces et une ligne, sur le côté le plus près de la rue Delaronde de soixante-trois pieds sept pouces et une ligne, étant borné dans le fond sur une ligne diagonale parallèle à la levée. Ledit morceau ou portion de terre étant le tout des dits lots (11) et (12), à l'exception de cette portion vendue à la ville de la Nouvelle Orléans, par acte passé pardevant Jas J. Wouife, notaire, le 1er mai 1899, enregistré dans le livre des transferts 172, folio 3 9. Les améliorations consistent de deux cottages doubles en bois couverts en ardoises ayant 4 chambres de chaque côté, et connus par les Nos municipaux 323-25-27-29 rue Bouny.

2. Un certain lot de terre, ainsi que tous les droits, voies, privilèges etc., qui y appartiennent situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le No (21) dans l'Ilet No (2) (maintenant Ilet No 8), lequel est borné par les rues Powder, Alix Bouny et l'avenue Pelican, ledit lot mesurant en mesure française trente pieds de face à la rue Powder sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt le 18 mars 1842, déposé en l'étude de L. P. Caire, ancien notaire en cette ville, comme plan No (22) du livre des plans No (4) Bis. Les améliorations sont connues comme Nos 430-32 rue Powder, et comprenant un cottage simple en bois couverte en ardoises, 3 chambres de chaque côté.

3. Un certain lot de terre ainsi que tous les droits voies et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'Ilet No (2), borné par les rues Powder, Bouny, Alix et l'avenue Pelican, lequel lot est désigné par la lettre P sur un devis par John F. Braun, voyer, daté du 12 septembre 1882, annexé à un acte pardevant John Bindernagel, ancien notaire, le 12 septembre 1882, d'après lequel plan on devait le dit lot mesurer en mesure américaine, trente trois pieds deux pouces de face à la rue Powder sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces et deux lignes entre lignes parallèles et le dit lot est composé du tout du lot No (23) et d'une partie du lot No (24) configuration (23) sur un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, daté du 18 mars 1842, déposé en étude de L. P. Caire, notaire, dans le livre (4) du livre des plans No 22. Les améliorations sont connues comme Nos 422-24 rue Powder, consistant en un cottage simple en bois, couvert en ardoises, 3 chambres de chaque côté.

4. Un certain lot de terre ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans la moitié de l'Ilet No (58), borné par l'avenue Whitney, la rue Patterson, l'avenue Pelican et la rue LeBeuf, d'après un plan de Dabney et Wadill, ingénieurs et voyers, le 11 décembre 1909 et annexé à un acte passé pardevant Félix J. Puig, notaire, le 1er août 1910 lequel dit lot de terre est désigné comme lot No (3) au dit ilet et formant l'encoignure des avenues Whitney et Pelican, et mesurant quarante neuf pieds trois pouces et six lignes de face à l'avenue Whitney sur cent vingt pieds de profondeur et façade à l'avenue Pelican, entre lignes parallèles.

5. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de cette ville, dans la moitié de l'Ilet No (58), borné par les rues Whitney, Patterson, Pelican et LeBeuf, d'après un plan de Dabney et Wadill, ingénieurs et voyers, daté du 11 décembre 1909, annexé pour référence à un acte, passé pardevant Félix J. Puig, notaire, le 1er août 1910, lequel dit lot de terre est désigné par le No (4) et commençant à une distance de cent vingt pieds de l'encoignure de l'avenue Whitney et mesurant quarante deux pieds six pouces et trois lignes de face à l'avenue Pelican sur cent quatre vingt dix neuf pieds trois pouces et six lignes en profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant cottage double sur l'avenue Pelican contenant galerie 3 chambres de chaque côté, etc.

6. Deux certains lots de terre situés dans le Cinquième District de cette ville, dans la moitié de l'Ilet No 58, borné par les rues Whitney, Patterson Pelican et Le Beuf, désignés par les Nos (1) et (2) sur un certain devis annexé à un acte passé pardevant Félix J. Puig notaire, le 1er août 1910, et mesurant comme suit, à savoir:

Le lot No (1) est à une distance de cent dix pieds du coin de la rue Patterson et de l'avenue Whitney et mesurant trente pieds de face à l'avenue Whitney sur cent soixante et un pieds sept pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot (2) est à une distance de quarante neuf pieds trois pouces six lignes du coin de l'avenue Pelican et de l'avenue Whitney et mesurant trente pieds de face à l'avenue Whitney sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

7 Deux cottages doubles connus comme 226-228-230-232 rue Delaronde, consistant en deux cottages doubles en bois couverts en ardoises, ayant 4 chambres de chaque côté. Les améliorations seulement seront vendues.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer pour les actes de vente pardevant Sidney F. Gautier, notaire. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd. Encanteurs.

N. E. Humphrey avocat.

11 avril—11 14 21 28—mai 5 12 14

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur.— Bureau 239 rue Carondelet—JEUDI, le 25 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 19 mars 1912 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans la Succession de Mme Veuve Patrick Tobin, No 89,875, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé et se trouvant dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Galvez, Gravier, Johnson et Perdido, désigné par le numéro neuf sur un plan dressé par L. Reizenstein, ancien voyer, le 5 mars 1867, déposé pour référence dans l'étude de W. J. Castell, ancien notaire en cette ville. Ledit lot de terre mesure d'après ledit plan trente pieds (30') de face à la rue Galvez sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles; ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant.

Conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, les portions de crédit, s'il y en a, devant être représentées par des billets à ordre de l'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final avec toutes les clauses de sécurité usuelles. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912, au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant seront requis de l'acquéreur au moment de la vente. Acte de vente pardevant J. J. Woulfe notaire, aux frais de l'acquéreur.

McCloskey & Benedict, avocats.

24 mars—24 31—avril 7 14 21 25

AVIS AUX CREANCIERS.

Receveur de la Southern Co-operative Fish and Oyster Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 99,796—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Milton H. Morrill, receveur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—Arthur B. Leopold, avocat

19 av—19 23 28

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Rosa Lehmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 99 209 — Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par S. S. Levy, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour — THOMAS CONNELL, Greffier. — Charles Rosen, avocat.

19 av—19 23 28

Succession de Alcide B. Lebesque

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 100,233 — Division B.—Attendu que Ovide Lebesque a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alcide B Lebesque, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Charles Louque, avocat.

19 av—19 23 28

Succession de Francesco Barone.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 100 283—Division E.—Attendu que Francesco Barone a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Francesca Barone, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—U. Marinoni, Jr. avocat.

19 av—19 23 28

Succession de Louisa Green, Veuve de Jonas Green.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 99,826—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par J. P. Gordill, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—C. C. Friedrichs, avocat

10 avril—10 14 19

Succession de Félix T. Pollet.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 98,990 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Philomène Ribe, veuve de feu Félix T. Pollet, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — F. J. Wagnespack, avocat

10 av—10 14 19

Succession de Sallie Swan King, Veuve de John E. King.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 100,196 — Division E—Attendu que Richard B. Montgomery a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Sallie Swan King, veuve de John E. King décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Chas S. Rice, avocat.

12 avril—12 16 21

Succession de Karl E. Kuby.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 99,032—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Louise D. Kuby, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. —C. C Friedrichs avocat.

10 avril—10 14 19

Succession de E. A. Barrow.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 99 474—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Katie L. Barrow, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — J. C. Henriques, avocat. 17 avril—17 21 26

Charles Roth.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE Mme MARY DAHMEN.

Cottage simple de valeur du Troisième District.

No 2421 rue D'Abadie.

No 99,821—Cour Civile de District Division E.

EN vertu d'un jugement rendu et signé dans l'affaire sus intitulée, daté du 21 mars 1912 par l'Honorable Geo ges H. Théard, juge de la Division E, de ladite Cour, je vendrai à l'enchère publique le JEUDI, 25 avril 1912, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Trois certains lots de terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situés dans le Troisième District, dans le carré borné par les rues Rocheblave, Abadie, Dorgenois et Aubry, désignés comme les Nos 7 8 et 9 du carré No 36 et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Abadie sur les profondeurs suivantes Les Nos 7 et 8 cent vingt deux pieds entre lignes parallèles et le lot No 9 cent vingt deux pieds sur le côté du lot No 8 et cent seize pieds de l'autre côté adjoignant le lot No 10.

Etant la même propriété acquise par Mlle Mary Regina Dahmen de Regina Beatz, veuve de John Dahmen, par acte de vente devant Fred. Zengel, le 28 octobre 1903, et enregistré dans C. O. B. 190, folio 785, et dans M. O. B. 779, folio 143.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, le solde s'il y en a en un crédit d'un an à l'option de l'acquéreur la partie de crédit de la dite vente devant être représentée par billet à ordre de l'acquéreur à son propre ordre et endossé par lui, portant huit pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement, créant une hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue, et toutes les clauses de sécurité usuelles incluant cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès L'acquéreur devant payer en plus et en sus du montant de son enchère toutes les taxes pour l'année 1912 et acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire, et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

CHARLES ROTH, Encanteur.

National Realty Co. Ltd.

C. C. Frederichs, avocat

24 mars—24 31—av 7 14 21 25

SI VOUS ALLEZ A CHICAGO

DESCENDEZ AU

HYDE PARK HOTEL

A l'abri de l'incendie et dominant le lac Michigan dont il n'est distant que de 300 pieds.

PRIX MODÉRÉS.

Blowing Rock

GREEN PARK HOTEL.

Au sommet de la Montagne Blue Ridge

4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

La température la plus élevée en tout est de 74 degrés

ECRIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT A

GREEN PARK HOTEL.

GREEN PARK, N.J.

The 'Allenburys' Foods

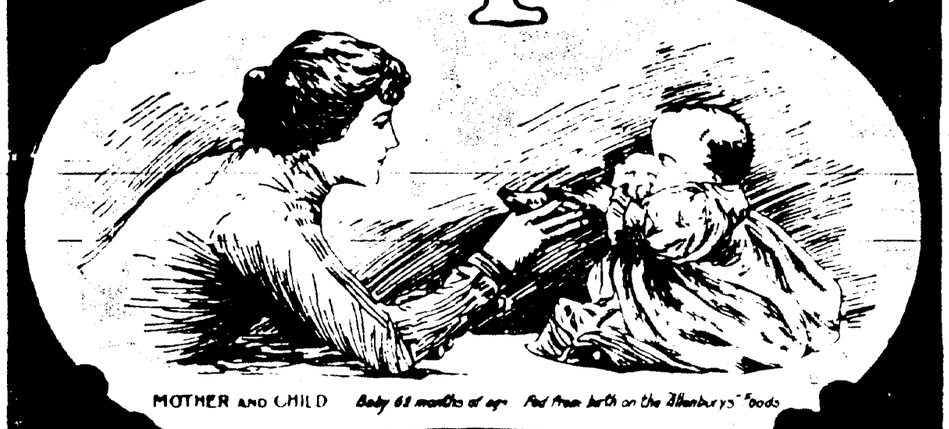

Une Bonne Partance dans la Vie.

Les mères doivent savoir comme une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir Un enfant mal nourri s'en ressent plus tard; il n'arrive pas au plein développement de sa taille et manque de vigueur Si vous ne pouvez pas nourrir votre enfant, donnez-lui une nourriture qui remplace le mieux le lait humain. Aucun farineux, aliment renfermant de l'amidon ou lait de vache non coupé n'est donné à un enfant au-dessous de 6 ou 7 mois

Les "Allenburys" Foods sont préparés de façon à rendre le lait de vache semblable au lait humain, et sont digérés facilement

Les 'Allenburys' Foods

NOURRITURE No 1. De la naissance à 3 mois — NOURRITURE No 2. De 3 à 6 mois — NOURRITURE No 3. De 6 mois à plus.

Pamphlet traitant de la Nourriture des Enfants, donné gratuitement.

ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.